

frais et de PRENDRE TELLE ACTION qu'il pourra juger convenable dans les circonstances.

R. LAFLAMME,
J. L. CASSIDY,
L. A. JETTÉ.

Que fait le gouvernement ? Au lieu de retenir le terrain et d'y faire passer immédiatement les arbitres pour en établir la valeur actuelle, comme le gouvernement conservateur avait fait pour le canal Welland, il donne l'ordre à son ingénieur, M. Sippell, de mettre les spéculateurs au courant de tous les plans du gouvernement. C'était les autoriser à demander plus cher au gouvernement en profitant de ces informations pour inspirer au public une plus haute idée de la valeur de ces terrains. Voici cet ordre :

Ottawa, 30 Sept. 1874.

J. G. SIPPEL,
Montréal,

MM. Quinn et Cie. proposent de vendre un terrain situé sur la rive Nord-Ouest Canal, depuis le chemin de la Côte St. Paul jusqu'aux limites de la ville, terrain appartenant autrefois à Stevens, Evans et Wilson. Aura-t-on besoin de quelque partie de ce terrain, si l'on se décide à élargir le Canal ? Si oui, combien nous en faudra-t-il ? Indiquez cela sur votre plan et mentionnez-le à Quinn et Cie.

(Signé,) T. BRAUN,
Secr.

La première lettre de MM. Laflamme et autres était en date du 17 septembre.

Comment se fait-il que le département dise à Sippell que c'est Quinn & cie qui vendent un terrain, quand c'est Laflamme et Cie qui l'offrent et que le nom de M. Quinn n'apparaît nulle part dans la lettre du 17 septembre ? Le gouvernement était donc dans les secrets de l'organisation. Il avait, voyez-vous, peur de se compromettre en livrant au télégraphe les noms de MM. Laflamme et Jetté, c'est-à-dire, en

donnant ordre à un officier de commettre une indiscretion au bénéfice de deux membres du Parlement qui voulaient vendre et qui, en connaissant les plans du gouvernement, devaient se trouver dans la position de demander un gros prix.

Cette seule substitution du nom de Quinn à ceux de MM. Laflamme et Jetté est de la part du gouvernement un aveu de culpabilité.

Mais la plus grande preuve de culpabilité repose dans le fait que le gouvernement connaissait tous les secrets de l'organisation en abritant l'affaire, aux moments difficiles, sous des noms d'hommes étrangers à la politique.

Ici l'intrigue se complique.

Nous retrouvons MM. Laflamme et Jetté tantôt dans le bureau de M. Sippell, à Montréal, tantôt dans le bureau de M. Page, à Ottawa, EN COMPAGNIE DE M. MACKENZIE en quête d'informations INDUES.

Nous avons dit informations INDUES.

En voici la preuve. M. Trudeau, le député-Ministre des Travaux Publics, dit dans sa déposition dans la cause Jetté-McNaughton :

Le "détail" de la nouvelle coupe est introduit sur des plans qui se trouvent au Bureau des Travaux Publics. Le public n'a pas le droit de voir ces plans. Un membre du PARLEMENT N'A PAS PLUS QU'UN AUTRE CE DROIT.

Ces Messieurs avaient voulu faire commettre d'abord une indiscretion à M. Sippell.

Voici ce qu'il dit :

Je crois avoir vu quelques-uns des demandeurs à mon bureau au mois de septembre ou d'octobre dernier. Ils prenaient des informations au sujet des plans. Je leur ai dit que l'on n'avait encore pris aucune décision au sujet de ces plans ; qu'ils étaient à Ottawa. Je crois que ces demandeurs étaient MM. Jetté, Laflamme et Béique. Ils voulurent avoir des détails au sujet de la nouvelle coupe.